

Décret du comité de judicature portant liquidation de différents offices, lors de la séance du 5 février 1791

Pierre Jacques Vieillard

Citer ce document / Cite this document :

Vieillard Pierre Jacques. Décret du comité de judicature portant liquidation de différents offices, lors de la séance du 5 février 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXII - Du 3 janvier au 5 février 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1885. pp. 769-770;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1885_num_22_1_10093_t1_0769_0000_4

Fichier pdf généré le 07/07/2020

Voix nombreuses à gauche : A l'ordre M. de Folleville !

M. **Duval d'Eprémèsnil**. La demande de M. de Folleville est appuyée.

M. **de Folleville**. Ma demande est très sérieuse et elle est appuyée ; je demande qu'on la mette aux voix.

M. **le Président**. Mon intention est de répondre à votre question et de vous observer que, comme elle est également inconstitutionnelle et injurieuse à la foi de l'Assemblée nationale, je vous rappelle à l'ordre. (*Applaudissements à gauche et dans les tribunes.*)

M. **Duval d'Eprémèsnil**. Monsieur le Président, je demande la parole pour prouver que vous avez eu tort.

M. **de Folleville**. Je vous observe, Monsieur le Président, qu'en déclarant que ce que j'avais dit était inconstitutionnel et injurieux à la foi de l'Assemblée, vous avez prétendu juger ma conscience ; or, je dis que la religion qu'on m'impose n'est point la religion catholique, apostolique et romaine que je veux conserver à moi et à ma famille.

M. **Duval d'Eprémèsnil**. Ma proposition, Monsieur le Président, est que vous avez eu tort de rappeler à l'ordre M. de Folleville ; je demande à le prouver.

M. **le Président**. Monsieur, je vais vous montrer que je suis le fidèle organe de l'Assemblée. Messieurs, M. d'Eprémèsnil demande la parole pour prouver que j'ai eu tort ; je la demande pour lui.

Plusieurs voix à gauche : L'ordre du jour !

M. **Duval d'Eprémèsnil**. Monsieur le Président, voulez-vous bien mettre aux voix si j'aurai la parole contre vous : ma proposition est appuyée.

Plusieurs voix à gauche : L'ordre du jour !

M. **le Président**. Messieurs, il y a peu d'entre nous qui n'aient pas la preuve que la chaleur contagieuse d'une grande assemblée ne nous ait conduits au delà de nos propres sentiments et du sens que nous voulons donner aux expressions. Et M. de Folleville est si peu sujet à des écarts que je crois que M. d'Eprémèsnil voudra bien concevoir qu'il n'est aucunement du devoir d'un bon citoyen et d'un homme sensé de donner suite à une affaire assoupie et entièrement étouffée.

Maintenant, M. d'Eprémèsnil exige-t-il que je sois jugé ? Je lui demande à lui-même s'il insiste pour que je le sois ?

M. **Duval d'Eprémèsnil** insiste.

M. **le Président**. Jemets à l'instant aux voix la proposition de M. d'Eprémèsnil. Que ceux qui pensent que M. de Folleville n'a pas dû être rappelé à l'ordre se lèvent.

(L'Assemblée décide, à une très grande majorité, que M. de Folleville a dû être rappelé à l'ordre.)

M. **Duval d'Eprémèsnil**. Vous avez mal posé la question.

M. **le Président**. Je vous demande maintenant la permission de vous avertir que si je n'ai pas tort, il est bien évident que, si vous continuez, ce serait vous qui auriez tort et non pas moi.

(L'Assemblée passe à l'ordre du jour.)

M. **Vieillard**, au nom du comité de judicature. Messieurs, le commissaire du roi chargé, par vos décrets du mois de décembre et par celui du 6 janvier dernier, de liquider les différents offices de judicature, a fait remettre à votre comité plusieurs procès-verbaux de liquidation par lui faits.

Le comité ayant pris communication des procès-verbaux les a trouvés en bonne forme et les opérations faites conformément à vos décrets.

Il me charge de vous proposer le projet de décret suivant :

« L'Assemblée nationale, après avoir entendu son comité de judicature, qui lui a donné lecture du résultat des opérations du commissaire du roi, dont le tableau suit ;

Savoir :

La municipalité d'Abbeville, montant à	10,315 l.	12 s.	» d.
La sénéchaussée d'Aix.	190,092	17	»
Le bureau des finances, <i>idem</i>	889,488	9	8
Le bailliage d'Aire	62,383	5	5
L'élection d'Angers....	144,785	3	»
La sénéchaussée, <i>idem</i> .	303,765	»	»
La police, <i>idem</i>	73,839	6	8
La sénéchaussée d'Arles	123,193	5	»
Le bailliage et gouvernance d'Arras.....	136,743	5	8
Le bailliage de Bar-le-Duc.....	249,504	11	4
Eaux et forêts, <i>idem</i> ..	214,806	9	»
Le bailliage et siège présidial de Besançon ..	199,325	7	4
Le bailliage et siège présidial de Caen.....	360,763	19	8
Le bureau des finances, <i>idem</i>	1,183,974	14	2
Le bailliage de Châtel..	29,331	9	»
La sénéchaussée de Châtellerault.....	69,749	13	»
Grenier à sel de Châteauporcienn.....	41,050	»	»
Le bailliage de Charmes	32,265	14	10
L'élection de Commines.....	31,726	19	1
La municipalité de Dinan.....	23,000	»	»
Le bailliage de Domfront.....	62,853	12	»
Le bailliage de Saint-Dié.....	69,038	15	»
Les traites et gabelles de Fougères.....	25,400	6	4
La police de Fougères.	3,554	11	6
La sénéchaussée, <i>idem</i> .	62,411	10	»
Les eaux et forêts, <i>id.</i> ..	34,363	18	8
La chancellerie de Flandres.....	1,516,775	9	8
Le bailliage de Saint-Flour.....	77,454	15	4
Le bailliage de Gévaudan.....	11,662	16	»

La justice royale de Gontaud.....	2,368	5	»
Le grenier à sel d'Ingrande.....	20,479	13	8
Les eaux et forêts de Laon.....	76,807	16	6
La sénéchaussée de Limoges.....	215,645	8	8
L'élection de Loches..	45,900	12	3
Le bailliage de Lunéville.....	198,810	12	8
Les eaux et forêts, <i>id.</i>	142,840	7	»
L'élection de Saint-Lô.	117,521	10	»
La sénéchaussée de Martel.....	38,024	10	4
Le siège royal de Muret.....	6,981	16	2
La chancellerie de Montauban.....	651,183	»	10
L'office de prévôt général des monnaies et maréchaussées de France.....	150,000	»	»
La justice royale de Montolieu.....	899	7	»
La vicomté de Moyaux.	15,167	10	4
Le bailliage de Mohon.	1,378	4	8
La châtellenie royale de Néronde.....	5,660	6	»
Le bailliage de Nuits..	29,384	4	8
Le châtelet d'Orléans..	637,494	1	»
L'élection, <i>idem.</i>	94,044	13	5
Les eaux et forêts, <i>id.</i>	670,006	9	4
Le bureau des finances, <i>idem.</i>	1,328,357	19	»
Le grenier à sel, <i>idem.</i>	75,260	6	4
Le bureau des finances de Paris.....	2,712,674	4	7
La chancellerie de Pau.	1,095,059	6	6
La chancellerie de Perpignan.....	1,008,336	15	»
Le bailliage de Pontarlier.....	97,836	5	»
La sénéchaussée de Quimperlé.....	33,373	8	»
Le procureur général des requêtes de l'Hôtel	109,583	10	»
La sénéchaussée de Riom.....	313,562	»	»
La juridiction de Roquecizière.....	6,842	»	»
La municipalité de Sartrable.....	5,000	»	»
La municipalité de Sarguemines.....	10,800	»	»
Le bailliage de Saunoy et Perray.....	37,202	17	4
Le siège de Simorre...	2,473	17	4
Le grenier à sel de Sillé-Guillaume.....	26,982	19	10
La municipalité de Thiaucourt.....	16,940	2	8
La maîtrise des ports de Toulon.....	6,698	5	»
La sénéchaussée d'Uzerches.....	66,145	12	4
Le grenier à sel de Vendôme.....	16,890	11	7
Le grenier à sel de Vihiers.....	24,659	9	6
L'élection de Vire.....	85,340	12	10

Et le bailliage de Vouvant.....	29,178	6	4
Total des liquidations ci-dessus.....	16,463,620 l. 10 s. 5 d.		

Les dettes actives réunies de toutes les compagnies ci-dessus, et dont la nation profite, sont de la somme de..... 1,124,014 l. 2 s. 1 d.

Les dettes passives, dont la nation se charge, sont de..... 537,054 11 8

Partant, il y a bénéfice, au profit de la nation, de la somme de. 586,959 l. 10 s. » d.

« Décrète que, conformément au résultat présenté des liquidations arrêtées par le commissaire du roi, il sera payé par la caisse de l'extraordinaire la somme de 16,463,620 l. 10 s. 5 d.; à l'effet de quoi les reconnaissances de liquidation seront expédiées aux officiers liquidés, en satisfaisant par eux aux formalités prescrites par ses précédents décrets. »
(Ce décret est adopté.)

L'ordre du jour est un rapport du comité des recherches sur l'accusation de prévarication portée, au nom de la commune de Haguenau, contre Claude-Ambroise Régnier, membre du comité des rapports (1).

M. **Woidel**, rapporteur. Messieurs, je crois qu'il est de mon devoir de vous prévenir, avant de commencer mon rapport sur l'affaire de Haguenau, que ce matin il m'a été remis une lettre adressée à l'Assemblée nationale par le sieur Westermann, actuellement à l'hôtel de la Force en vertu d'un décret de prise de corps. Il était ci-devant député extraordinaire de la commune de Haguenau sur laquelle ce rapport est dirigé.

Il demande à être transféré, sous bonne et sûre garde, au comité des recherches au moment de la délibération pour s'expliquer sur les intérêts de la commune.

Veut-on un rapport sur paroles ou sur pièces constatées?

Plusieurs voix : Sur pièces!

M. **Woidel**, rapporteur. Qu'on veuille donc bien faire mention de ma demande dans le procès-verbal.

M. **d'Aubergeon de Murinais**. Je crois que nous ménagerons le temps de l'Assemblée, si vous voulez bien permettre que M. le rapporteur entende au comité des recherches l'individu qui demande à être entendu, parce que, si par hasard cet homme qui demande à être entendu a des choses utiles, intéressantes à dire, et qu'il faille les redire encore, vous serez obligés d'entendre un autre rapport et vous perdrez de nouveaux instants. Vous avez assez d'objets importants à l'ordre du jour.

Un membre : Je n'empêche pas qu'on prenne les éclaircissements dont le comité des recherches

(1) Ce document n'a pas été inséré au *Moniteur*.